



## PROCÈS-VERBAL

### Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois de mai 2024 à 19 h au gymnase de l'école Dominique-Savio, situé au 150 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| Monsieur Daniel Morin, conseiller   | siège # 1 |
| Monsieur André Therrien, conseiller | siège # 2 |
| Monsieur Richard Picard, conseiller | siège # 3 |
| Monsieur Onil Bergeron, conseiller  | siège # 4 |
| Monsieur Jocelyn Plante, conseiller | siège # 5 |
| Madame Natalie Gareau, conseillère  | siège # 6 |

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

### CONSULTATION PUBLIQUE

Ouverture de la séance de consultation publique à 19 h 00.

- **Demande de Dérogation mineure – 198 chemin Lapierre**
- **Demande de Dérogation mineure – 208 chemin des Hiboux**

N'ayant aucune intervention, Madame la Mairesse clôt la séance de consultation publique à 19 h 02.

### ORDRE DU JOUR

|  |             |
|--|-------------|
| <b>1. Items statutaires</b>  |             |
| 1.1 Adoption de l'ordre du jour  | Décision    |
| 1.2 Période de questions   | Information |
| 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024  | Décision    |
| 1.4 Présentation des dépenses récurrentes  | Information |
| 1.5 Adoption des comptes à payer   | Décision    |
| 1.6 Dépôt de la situation financière au 10 mai 2024  | Information |
| 1.7 Suivi des dossiers municipaux  | Information |
| <b>2. Administration</b>   |             |
| 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus   | Décision    |
| 2.2 Adoption du Règlement no 1225 sur la rémunération des élus   | Décision    |
| 2.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 1226 décrétant une dépense de 450 000\$ et un emprunt de 450 000\$ pour l'achat d'un camion 10 roues | Information |
| 2.4 Programmation no 3 de la TECQ 2019-2024  | Décision    |

|            |  |             |
|------------|--|-------------|
| <b>3.</b>  | <b>Stratford 2030 « Ensemble en action »</b>   |             |
| 3.1        | Écocentre Disraeli 2024  | Décision    |
| <b>4.</b>  | <b>Infrastructures municipales</b>   |             |
| <b>5.</b>  | <b>Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle</b>                      |             |
| <b>6.</b>  | <b>Vie communautaire, services de proximité, et tourisme</b>                                 |             |
| 6.1        | Soutien financier au journal communautaire Le Cantonnier                                     | Décision    |
| 6.2        | Contribution annuelle à la SGPLA   | Décision    |
| <b>7.</b>  | <b>Communications</b>  |             |
| <b>8.</b>  | <b>Loisirs et culture</b>  |             |
| 8.1        | Adhésion 2024 au Conseil sport loisir de l'Estrie  | Décision    |
| 8.2        | Soutien financier à la bibliothèque municipale   | Décision    |
| 8.3        | Entente 2024-2025 avec le Parc national de Frontenac   | Décision    |
| 8.4        | Achat de gradins en aluminium  | Décision    |
| <b>9.</b>  | <b>Finances, budget et taxation</b>  |             |
| 9.1        | Adoption des États financiers audités de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023         | Décision    |
| 9.2        | Acceptation du Règlement d'emprunt no 1222   | Information |
| 9.3        | Acceptation du Règlement d'emprunt no 1223   | Information |
| <b>10.</b> | <b>Urbanisme et environnement</b>  |             |
| 10.1       | COGESAF – Renouvellement 2024  | Décision    |
| 10.2       | Renouvellement du statut de membre engagé au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie | Décision    |
| 10.3       | Nomination au comité consultatif d'urbanisme   | Décision    |
| 10.4       | Nomination du président et vice-président du Comité consultatif en urbanisme                 | Décision    |
| 10.5       | Défi pissenlit 2024  | Décision    |
| 10.6       | Dépôt des procès-verbaux du CCU du 1 <sup>er</sup> et 7 mai 2024                             | Information |
| 10.7       | Dérogation mineure – 198 chemin Lapierre   | Décision    |
| 10.8       | Dérogation mineure – 208 chemin des Hiboux   | Décision    |
| 10.9       | Service d'inspection de la MRC   | Décision    |
| <b>11.</b> | <b>Sécurité publique</b>   |             |
| <b>12.</b> | <b>Affaires diverses</b>   |             |
| <b>13.</b> | <b>Liste de la correspondance</b>  | Information |
| <b>14.</b> | <b>Période de questions</b>  |             |
| <b>15.</b> | <b>Certificat de disponibilité</b>   |             |
| <b>16.</b> | <b>Levée de la séance</b>  |             |

## **1. Items statutaires**

Ouverture de la séance à 19 h 02.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Onil Bergeron,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que déposé.

2024-05-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 1.2 Période de questions

Le directeur général répond à la question de la dernière séance concernant les emprunts de la Municipalité. Une mise à jour annuelle sera présentée lors de la présentation du budget.

| Emprunts prévus au budget et plan triennal - Année 2024 |                          |                     |                       |                     |                                |              |                               |              |            |           |
|---|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|------------|-----------|
| Règlement   | Description              | Échéance            | Remb. Capital 2024    | Remb. Intérêts 2024 | Capital restant 1er janv. 2024 | Emprunt      | Taux d'intérêt 1er janv. 2024 | Durée totale | % Ensemble | % Secteur |
| 1223  | Chemins Héronnière       |                     |                       |                     |                                | À venir      |                               | 20 ans       | 20         | 80        |
| 1222  | PAVL-Redressement 2024   |                     |                       |                     |                                | À venir      |                               | 10 ans       | 100        | 0         |
| 1211  | Centre communautaire     |                     |                       |                     |                                | À venir      |                               | 25 ans       | 100        | 0         |
| 1191  | Rues Elgin et des Cèdres | 2044                | - \$                  | 32 653 \$           | 1 357 700 \$                   | 1 357 700 \$ | 4,81%                         | 20 ans       | 100        | 0         |
| 1162  | Excavatrice              | 2034                | 16 707 \$             | 5 308 \$            | 214 100 \$                     | 276 000 \$   | 2,48%                         | 15 ans       | 100        | 0         |
| 1121  | Camion-citerne           | 2037                | 12 900 \$             | 5 912 \$            | 223 700 \$                     | 300 000 \$   | 3,15%                         | 20 ans       | 100        | 0         |
| 1105  | Camion 6 roues           | 2034                | 8 893 \$              | 2 826 \$            | 114 000 \$                     | 183 415 \$   | 2,48%                         | 20 ans       | 100        | 0         |
| 1076  | Camion incendie          | 2032                | 8 300 \$              | 3 804 \$            | 84 400 \$                      | 176 000 \$   | 3,15%                         | 20 ans       | 100        | 0         |
| 1062  | Mise aux normes aqueduc  | 2032                | 34 000 \$             | 15 582 \$           | 347 300 \$                     | 670 458 \$   | 3,15%                         | 20 ans       | 5,5        | 94,5      |
| 1061  | Chemin Aylmer            | 2026                | 14 100 \$             | 1 013 \$            | 43 000 \$                      | 182 900 \$   | 1,60%                         | 15 ans       | 0          | 100       |
| 1019  | Plan et devis aqueduc    | 2031                | 7 600 \$              | 546 \$              | 63 600 \$                      | 136 500 \$   | 1,60%                         | 20 ans       | 5          | 95        |
| 998   | Poste incendie           | 2026                | 20 300 \$             | 1 458 \$            | 61 900 \$                      | 320 000 \$   | 1,60%                         | 20 ans       | 100        | 0         |
| <b>Financement temporaire</b>                           |                          | <b>Emprunt max.</b> | <b>Intérêt</b>        |                     |                                |              |                               |              |            |           |
| Fonds de roulement                                      |                          | 400 000 \$          | 0%                    |                     |                                |              |                               |              |            |           |
| Marge de crédit   |                          | 825 000 \$          | Taux directeur        |                     |                                |              |                               |              |            |           |
| Emprunt temporaire - Centre communautaire               |                          | 1 900 000 \$        | Taux directeur - 0,6% |                     |                                |              |                               |              |            |           |

\*Chaque règlement d'emprunt peut faire l'objet d'un emprunt temporaire pendant les travaux

Aucune nouvelle question.

## 1.3 Adoption des procès-verbaux

### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024

Il est proposé par Madame Natalie Gareau, et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 tel que remis par le directeur général.

2024-05-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

## 1.5 Adoption des comptes à payer

### Liste des comptes à payer en date du 13 mai 2024

|     |   |              |
|-----|---|--------------|
| 9   | BILO-FORGE INC. (fer, shur grip)  | 991.89 \$    |
| 17  | MRC DU GRANIT (2e versement quotepart, cueillette des plastiques agricoles) | 64 325.58 \$ |
| 18  | TELE ALARME PLUS (inspection annuelle alarme incendie)                      | 603.62 \$    |
| 21  | J.N. DENIS INC. (prestone, graisse, stoppeur)                               | 204.07 \$    |
| 29  | VILLE DE DISRAELI (3 visites à l'écocentre)                                 | 144.00 \$    |
| 34  | MEGABURO (enveloppes, chemises, papier)                                     | 283.85 \$    |
| 36  | REAL HUOT INC. (manchon)  | 1 598.73 \$  |
| 37  | ROULEAU & FRERES SPORTS INC. (clips)  | 17.25 \$     |
| 52  | FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutations)                     | 108.00 \$    |
| 113 | CLEMENCE C. MARCOTTE (matériels remplacés)                                  | 936.52 \$    |
| 133 | JEROME BRETON (vêtements)   | 155.70 \$    |
| 254 | ALTERNATEURS DEMARREURS WEEDON ENR. (bearing)                               | 169.14 \$    |

|      |  |                      |
|------|--|----------------------|
| 339  | VILLE DE LAC-MEGANTIC (frais pour constats)  | 1 287.52 \$          |
| 479  | PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (essence, diesel)  | 4 932.54 \$          |
| 518  | RECUPERATION FRONTENAC INC. (traitement des matières premières)  | 865.49 \$            |
| 530  | SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX  | 320.06 \$            |
| 566  | RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (audit 2023)   | 11 934.41 \$         |
| 581  | COMITÉ CULTUREL DE STRATFORD (brevages et divers articles soirée des bénévoles)                        | 244.33 \$            |
| 689  | SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette et transport matières recyclables)                     | 12 347.06 \$         |
| 697  | TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette et transport matières organiques et résiduelles)      | 13 308.35 \$         |
| 729  | GUY BELLAVANCE (vêtements)   | 170.09 \$            |
| 762  | RESSORTS ROBERT-TRACTION MÉGANTIC (filtres, lumière, urée)   | 384.56 \$            |
| 889  | PROPANE GRG INC. (propane garage)  | 1 212.08 \$          |
| 1055 | LES ENT. S.C. CLASSIQUE SERVICE (balayage des rues et trottoirs)                                       | 2 354.10 \$          |
| 1066 | ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements)   | 238.18 \$            |
| 1142 | PUBLIFORME INC. (plaques hommage aux bénévoles)  | 672.60 \$            |
| 1148 | POMPES ET FILTRATION TM (location équipement pour nouvelle station d'eau, installation pompe)          | 6 323.63 \$          |
| 1226 | LOCALISATION BOIS-FRANCS INC. (recherche de fuite rue des Érables)                                     | 763.43 \$            |
| 1234 | PLOMBERIE CHRISTIAN FORTIER (changer toilette des hommes au chalet des Loisirs)                        | 513.04 \$            |
| 1235 | BRAULT MAXTECH INC. (UV pour station d'eau, cartouche pour sédiments)                                  | 4 674.32 \$          |
| 1249 | TGS INDUSTRIEL (collet, raccord, brosse, mousse de coupe, joint d'accouplement)                        | 394.69 \$            |
| 1335 | LES SERVICES EXP INC. (assistance technique centre communautaire, nouvelle station d'eau, rues)        | 18 384.60 \$         |
| 1356 | GROUPE ENVIRONEX (analyse d'eau)   | 781.28 \$            |
| 1361 | VIVACO GROUPE COOPERATIF (soupape)   | 8.57 \$              |
| 1403 | ENGLOBE CORP. (honoraires agrandissement centre communautaire)   | 14 435.05 \$         |
| 1420 | PIECES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (ampoules, brosse d'acier, batterie, grinder)                           | 494.10 \$            |
| 1428 | EQUIPEMENTS PLANNORD (filtres)   | 249.80 \$            |
| 1500 | Q14 WEB DESIGN MARKETING (hébergement, nom du domaine)   | 298.88 \$            |
| 1509 | ERIC COTE (vêtements)  | 68.95 \$             |
| 1528 | CAIN LAMARRE (honoraires prof. : Philippe Moulin, dérogation réglementation, achat lot ch. Héronnière) | 2 691.98 \$          |
| 1530 | AQUATECH (assistance technique mars)   | 1 345.04 \$          |
| 1535 | BATTERIES EXPERT LAC-MEGANTIC (piles)  | 34.46 \$             |
| 1558 | DANIA BOISVERT (piles, eau)  | 73.58 \$             |
| 1600 | 9207-1919 QUÉBEC INC. (balancer pneus)   | 103.48 \$            |
| 1606 | WILLIAM LECLERC BELLAVANCE (déplacements, vêtements de protection, disque dur, chargeur, nappes)       | 894.25 \$            |
| 1615 | PAYSAGES FRANCOIS LESSARD (jardinières)  | 459.67 \$            |
| 1650 | ARCHI TECH DESIGN inc. (honoraires professionnels centre communautaire)                                | 3 736.69 \$          |
| 1652 | GOSSELIN (huile et filtre)   | 38.94 \$             |
| 1679 | FNX-INNOV INC. (Désinfection Domaine Aylmer)   | 5 058.90 \$          |
| 1703 | ESTHETIQUE ECO'VAP S.E.N.C. (entretien ménager)  | 319.06 \$            |
|      | <b>TOTAL</b>   | <b>181 956.11 \$</b> |

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2024-05-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 1.6 Dépôt de la situation financière au 10 mai 2024

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 10 mai 2024.

## 1.7 Suivi des dossiers municipaux

### Infrastructure municipale

Les travaux au centre communautaire se poursuivent selon l'échéancier prévu. Le déplacement des sols contaminés a été effectué. Les sols ont pu être conservés sur le site du centre communautaire puisqu'ils étaient peu contaminés, ce qui a diminué significativement le coût de gestion des sols contaminés.

### Communication et participation citoyenne

Une mise à jour du site web de la Municipalité a été faite et il est maintenant en ligne.

### Urbanisme et environnement

La mairesse et deux conseillers ont participé à la semaine de la Transition énergétique.

## 2. Administration

### 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,  
et résolu :

**QUE** les frais de déplacement des élus mentionnés ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

| DATE     | NATURE   | LIEU         | MEMBRES DU CONSEIL |
|----------|--|--------------|--------------------|
| 29 avril | Forum énergie – Inscription et déplacement et CCU (260,48\$) | Lac-Mégantic | André Therrien     |
| 29 avril | Forum énergie – Inscription (55,19\$)                        | Lac-Mégantic | Jocelyn Plante     |

2024-05-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 2.2 Adoption du Règlement no 1225 sur la rémunération des élus

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford juge opportun de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU'un avis de motion et la présentation d'un projet de règlement ont été donnés à la séance ordinaire du 11 mars 2024 par le conseiller Richard Picard;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 8 avril par le directeur général greffier trésorier, lequel résumait le contenu du projet de règlement et indiquait qu'il serait adopté au cours de la séance ordinaire du 13 mai 2024 à compter de 19 h au Gymnase de l'École Dominique Savio situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford. Telle séance devant être tenue au moins 21 jours suivant la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le maire et les conseillers;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,  
et résolu :

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 Rémunération annuelle**

La rémunération annuelle pour le maire est fixée à 18 831 \$ (2024) et la rémunération annuelle pour les conseillers est fixée à 6 277 \$ (2024).

Si au cours d'un exercice financier donné, une personne n'a été membre du conseil que durant une partie seulement de l'année en cause, la rémunération à laquelle cet élu a droit pour cette année est proportionnelle au nombre de jours durant lesquels elle a été membre du conseil (toute partie de jour comptant pour un jour complet) par rapport au nombre de jours que comporte cette année.

#### **Article 3 Rémunération additionnelle en cas de remplacement du maire**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de (14) jours consécutifs, la Municipalité verse au maire suppléant une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de la quinzième journée de remplacement et ce, jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération que le maire a le droit de recevoir durant la période de remplacement; ainsi, cette rémunération additionnelle est égale à la différence entre la rémunération annuelle du maire à laquelle le maire a droit durant la période en cause et la somme que le maire suppléant reçoit par ailleurs durant la même période à titre de conseiller.

#### **Article 4 Allocation de dépenses**

Tout membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération fixée en vertu des articles précédents, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération annuelle prévue à l'article 2.

#### **Article 5 Indexation**

Les rémunérations sont indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'indexation applicable consiste dans l'augmentation du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation d'indice des prix à la

consommation pour le Québec établi par Statistiques Canada jusqu'à concurrence de 3%.

#### **Article 6**

Le présent règlement rétroagit au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **Article 7**

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droits tous les règlements antérieurs adoptés à l'égard de la rémunération des élus et plus spécifiquement le règlement numéro 1143.

#### **Article 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2024-05-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 2.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 1226 décrétant une dépense de 450 000\$ et un emprunt de 450 000\$ pour l'achat d'un camion 10 roues

Je, soussigné, M. Richard Picard, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement d'emprunt no 1226 décrétant une dépense de 450 000\$ et un emprunt de 450 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est présenté.

#### 2.4 Programmation no 3 de la TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le

Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2024-05-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **3. Stratford 2030 « Ensemble en action »**

#### **3.1 Écocentre Disraeli 2024**

CONSIDÉRANT QU'un écocentre permet la récupération de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles pour diminuer la quantité de matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT l'objectif d'améliorer la performance de Stratford en matière de revalorisation des matières résiduelles et de réduction des déchets du Plan de développement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli possède un écocentre;

Il est proposé par M. Daniel Morin,  
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général et la mairesse à signer l'entente relative à l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Disraeli, pour et au nom de la Municipalité.

2024-05-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **4. Infrastructures municipales**

### **5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**

### **6. Vie communautaire, services de proximité et tourisme**

#### **6.1 Soutien financier au journal communautaire Le Cantonnier**

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la population du secteur sud de la MRC des Appalaches et des municipalités environnantes de conserver la version papier du journal Le Cantonnier tout en ayant accès à une version numérique;



CONSIDÉRANT la visibilité importante consacrée par Le Cantonnier aux activités des 14 municipalités où il est distribué;

CONSIDÉRANT la nécessité d'investir dans Le Cantonnier pour une durée de 3 ans afin d'assurer sa relance et son financement pérenne;

CONSIDÉRANT l'engagement du Cantonnier à créer une ou des pages municipales dans chacune des parutions à venir;

CONSIDÉRANT l'importance de contribuer au maintien des médias papier et numérique qui dispensent de l'information locale et régionale;

CONSIDÉRANT le soutien financier accordé en 2023 au Cantonnier,

Il est proposé par M. Daniel Morin,  
et résolu :

D'ENGAGER la Municipalité pour une période de trois ans, soit pour 2024, 2025 et 2026, à accorder un soutien financier au journal communautaire Le Cantonnier de 2 \$ par citoyen.ne recensé.e dont 50 % constituera un don et l'autre 50 % permettra à la Municipalité de bénéficier d'un espace publicitaire ou informationnel tenant compte du montant versé;

QUE cet engagement pour 2024, 2025 et 2026 soit maintenu tant que le plan de relance est en vigueur;

QUE la contribution de la Municipalité soit ajustée annuellement au nombre de citoyennes et de citoyens et selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).

2024-05-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 6.2 Contribution annuelle à la SGPLA

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion du Parc du Lac-Aylmer conclue avec la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024, laquelle est présentement en cours de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer a assumé avec succès les responsabilités prévues à l'entente de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer a déposé son rapport annuel et ses états financiers pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser pour l'exercice 2024 a été prévu au budget de la Municipalité;

Il est proposé par Richard Picard,  
et résolu :

DE VERSER à la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer une somme de 20 000 \$, tel que prévu à l'entente de gestion.

2024-05-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 7. Communications

## **8. Loisirs et culture**

### **8.1 Adhésion 2024 au Conseil sport loisir de l'Estrie**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie est un organisme régional pouvant soutenir les municipalités dans leurs projets de développement du loisir et du sport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a bénéficié de ce soutien par les années passées;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,  
et résolu :

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité à cet organisme, au coût annuel de 75 \$;

DE NOMMER Mme Natalie Gareau et M. Jocelyn Plante pour représenter la Municipalité à l'assemblée générale.

2024-05-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **8.2 Soutien financier à la bibliothèque municipale**

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Bibliothèque Municipale a déposé son rapport d'activité 2023;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle est prévue au budget;

Il est proposé par M. Daniel Morin,  
et résolu :

D'ATTRIBUER la subvention annuelle de 2 500\$ à la Bibliothèque Municipale.

2024-05-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **8.3 Entente 2024-2025 avec le parc national de Frontenac**

CONSIDÉRANT la proposition faite aux résidents de la MRC du Granit, habitant une municipalité participante dont celle de Stratford;

CONSIDÉRANT QUE pour être une municipalité participante, la municipalité doit s'engager à rembourser 50% de la carte annuelle du Parc Frontenac aux résidents de Stratford, sur présentation de la facture de leur carte annuelle du Parc Frontenac ou de leur carte annuelle Parcs nationaux du Québec, jusqu'à la hauteur de 2% de sa population;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement de 50% de la valeur de la carte annuelle parc Frontenac est une mesure prévue au budget 2024 et actuellement en vigueur;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,  
et résolu :

D'AUTORISER Denyse Blanchet, mairesse à signer l'entente 2024-2025.

2024-05-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 8.4 Achat de gradins en aluminium

CONSIDÉRANT la tenue d'événements sportifs au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT le manque de places assises pour assister aux événements sportifs;

Il est proposé par Natalie Gareau,  
et résolu :

DE PROCÉDER à l'achat de gradins en aluminium de 15 pieds et 3 rangées au coût de 3 150\$ plus taxes.

2024-05-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **9. Finances, budget et taxation**

#### 9.1 Adoption des États financiers audités de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur externe de la Municipalité, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a déposé les rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE toutes les explications ont été fournies à la satisfaction des membres du Conseil;

Il est proposé par M. Daniel Morin,  
et résolu;

D'ACCEPTER les rapports financiers 2023 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

QUE les faits saillants des rapports soient diffusés dans le prochain Stratford-Info.

2024-05-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 9.2 Acceptation du Règlement d'emprunt no 1222

Le directeur général dépose la lettre du MAMH confirmant l'acceptation du Règlement d'emprunt no 1222 décrétant une dépense de 403 431 \$ et un emprunt de 403 431 \$ pour les travaux prévus au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour 2024.

#### 9.3 Acceptation du Règlement d'emprunt no 1223

Le directeur général dépose la lettre du MAMH confirmant l'acceptation du Règlement d'emprunt no 1223 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ pour la réfection des chemins Solbec, des Bernaches et des Hauts-Cantons.

Le MAMH a toutefois refusé la possibilité que les citoyens paient un montant unique pour éviter la taxe sur 20 ans.

## **10. Urbanisme et environnement**

### **10.1 COGESAF – Renouvellement 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire appuyer les travaux du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière St-François (COGESAF);

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

DE RENOUELER la cotisation annuelle de la Municipalité de Stratford comme membre régulier, au coût de 75 \$;

DE DÉSIGNER monsieur André Therrien pour représenter la Municipalité auprès du COGESAF.

2024-05-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **10.2 Renouvellement du statut de membre engagé au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme environnemental membre du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement Québec (RNCREQ), présents dans les 16 régions administratives du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CREE a comme mandat principal d'assurer la concertation des acteurs de l'Estrie face aux enjeux environnementaux de la région;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

DE RENOUELER le statut de membre engagé de la Municipalité au sein du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, au coût annuel de 100 \$.

2024-05-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **10.3 Nomination au comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement no 1170 modifiant le règlement no 1139 sur la constitution d'un CCU afin de modifier la composition du comité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que le comité consultatif d'urbanisme est composé de 9 membres, dont 7 personnes non élues, nommées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres non élus sont nommés pour un mandat renouvelable de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a 2 membres du comité dont les mandats prennent fin;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Gauthier souhaite renouveler son mandat;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,  
et résolu :

DE RENOUELER le mandat de M. Michel Gauthier comme membre  
du comité consultatif en urbanisme, et ce, pour un mandat terminant au  
mois de mai 2026.

2024-05-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 10.4 Nomination du président et vice-président du Comité consultatif en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, selon le Règlement no 1139 constituant le  
comité consultatif d'urbanisme, les mandats du président et du vice-  
président du Comité consultatif en urbanisme sont renouvelables aux 2  
ans;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Michel Gauthier à la présidence  
et de Jean-Yves Raymond à la vice-présidence prennent fin en mai 2024;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

DE NOMMER M. Michel Gauthier au poste de président du Comité  
consultatif en urbanisme pour un mandat se terminant en mai 2026;

DE NOMMER M. Jean-Yves Raymond au poste de vice-président du  
Comité consultatif en urbanisme pour un mandat se terminant en mai  
2026.

2024-05-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 10.5 Défi pissenlit 2024

CONSIDÉRANT QUE retarder la coupe des pissenlits favorise la  
biodiversité et la reproduction des insectes pollinisateurs, telles les  
abeilles;

CONSIDÉRANT les objectifs environnementaux du Plan de  
développement de la Municipalité;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford participe au Défi pissenlit  
2024 en retardant au début juin la coupe de gazon et de pissenlits et en  
continuant de ne pas utiliser de pesticides;

QUE la Municipalité du Canton de Stratford encourage ses citoyens à  
participer au Défi pissenlit 2024.

2024-05-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 10.6 Dépôt des procès-verbaux du CCU du 1er et 7 mai 2024

Le directeur général dépose les procès-verbaux du CCU du 1er et 7 mai 2024.

10.7 Dérogation mineure – 198 chemin Lapierre

CONSIDÉRANT QUE l’escalier de bois remplace un escalier de pierre;

CONSIDÉRANT QUE l’agrandissement améliore la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE l’aménagement est sur des blocs de béton;

CONSIDÉRANT QUE l’empiètement dans la rive est plus important, mais demeure mineur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

D’ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l’agrandissement de l’escalier du patio de la résidence du 198 chemin Lapierre.

2024-05-20

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

10.8 Dérogation mineure – 208 chemin des Hiboux

CONSIDÉRANT QUE l’implantation a été faite par l’ancien propriétaire en 2008;

CONSIDÉRANT QUE la rive est de 30 mètres et que l’empiètement varie de 0 à 6 mètres, ce qui peut être qualifié de mineur;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux critères obligatoires pour obtenir une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite régulariser une situation dérogatoire hors de son contrôle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

D’ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour conserver la résidence du 208 chemin des Hiboux à son emplacement actuel, malgré l’empiètement dans la rive.

2024-05-21

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

10.9 Service d’inspection de la MRC

CONSIDÉRANT l’adhésion de la Municipalité au service d’inspection en urbanisme et en environnement de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Hébert sera l’inspectrice en bâtiment et environnement de la MRC attitrée à Stratford;

Il est proposé par M. Daniel Morin,  
et résolu :

D'ACCORDER à Mme Marie-Ève Hébert les pouvoirs et responsabilités nécessaires à l'application des règlements de la Municipalité.

2024-05-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**11. Sécurité publique**

**12. Affaires diverses**

**13. Liste de la correspondance**

**14. Période de questions**

Aucune question

**15. Certificat de disponibilité**

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce 13<sup>e</sup> jour de mai 2024.

**16. Levée de la séance**

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,  
et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 23.

2024-05-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet  
Mairesse

William Leclerc Bellavance  
Directeur général et greffier-trésorier